

RÉNOVATEUR VO

1/ Dénomination de la qualification :

Rénovateur VO

2/ Objet de la qualification :

Mise en œuvre de techniques spécifiques de rénovation esthétique intérieure et extérieure du véhicule, avec traitement des parties souillées, oxydées ou ternies.

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :

- Réalisation de l'ensemble des activités concourant à la rénovation des véhicules d'occasion,
 - . application de produits rénovateurs,
 - . raccords de peinture simples (hors utilisation d'un pistolet),
 - . réalisation d'interventions simples de carrosserie et de sellerie (sièges et garnitures...),
 - . réalisation d'opérations d'entretien des véhicules, ne nécessitant pas l'intervention d'un mécanicien,
- Convoyage de véhicules.

B - Organisation et gestion de l'activité :

B.1 - Organisation de l'activité :

- Utilisation de la documentation technique,
- Agencement et entretien du poste de travail,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de l'activité :

- Établissement de tout document d'atelier utile,
- Suivi du stock de produits spécifiques,
- Identification de travaux complémentaires à prévoir sur VO,

4/ Extensions possibles dans la qualification :

- Livraison du véhicule au client,
- Application de peinture au pistolet (si le titulaire de la qualification est détenteur *d'un CAP du domaine de la peinture automobile*).
- Pose d'accessoires sur véhicules pré-équipés / réfection et gravage des vitrages...,
- Préparation de véhicules neufs / contrôle de l'état des véhicules (utilisation de check-list).

5/ Classement :

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 6
- Échelons majorés accessibles : 7 / 8
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- Soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile ou de la carrosserie-peinture :
 - . CAP maintenance des véhicules, complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,
 - . CAP réparation des carrosseries, complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,
 - . *CAP carrossier automobile (à partir de la rentrée 2023), complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,*
 - . CAP peinture en carrosserie, complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,
 - . *CAP peintre automobile (à partir de la rentrée 2023), complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,*
 - . CQP rénovateur véhicules d'occasion,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale :
 - . chef d'équipe préparation-livraison (fiche E.20.1)
- Transversale :
 - . Voir Panorama